

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1107

présenté par

M. Cordier, M. Boucard, M. Cinieri, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, Mme Anthoine,
M. Descoeur, M. Dubois, Mme Louwagie, M. Taite, Mme Gruet, M. Portier, M. Seitlinger,
Mme Valentin et M. Vermorel-Markes

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application de l'article 8 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021. Ce rapport étudie également l'opportunité, la faisabilité et le coût d'une majoration de la durée d'assurance pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires de trois trimestres pour dix ans de service, et d'un trimestre pour cinq années supplémentaires au titre de la solidarité nationale et d'un droit d'option permettant aux sapeurs-pompiers volontaires de choisir entre le bénéfice de cette majoration ou celui de la prestation de fin de services en vigueur à laquelle ils pourraient prétendre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au Gouvernement la remise d'un rapport au Parlement sur l'opportunité, la faisabilité et le coût d'une majoration de la durée d'assurance pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires de 3 trimestres pour 10 ans de service, et d'1 trimestre pour 5 années supplémentaires au titre de la solidarité nationale et d'un droit d'option permettant aux sapeurs-pompiers volontaires de choisir entre le bénéfice de cette majoration ou celui de la prestation de fin de services en vigueur à laquelle ils pourraient prétendre.

Dans la proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers, nous avons proposé cette majoration. Malheureusement elle a été supprimée lors des débats parlementaires, malgré les promesses du Président de la République à Rodez le 3 octobre 2019 et au congrès des sapeurs-pompiers de France le 16 octobre 2021 à Marseille.

Il est par conséquent demandé un rapport au Parlement sur cette question.